

Matières dangereuses - Formation initiale de base



Durée de la formation : 3 jours.

Type de formation : Perfectionnement

Référence : MDMB01

Description de la formation

Objectif :

Etre autorisé à transporter, en national et en international, les produits suivants :

- Gaz (Cl. 2) ; Liquides inflammables (Cl. 3)
- Matières solides inflammables (Cl. 4.1)
- Matières sujettes à l'inflammation spontanée (Cl. 4.2)
- Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (Cl. 4.3)
- Matières comburantes (Cl. 5.1)
- Peroxydes organiques (Cl. 5.2)
- Matières toxiques (Cl. 6.1)
- Matières infectieuses (Cl. 6.2)
- Matières corrosives (Cl. 8)
- Matières et objets dangereux divers (Cl. 9)

Suivant les moyens de transport ci-dessous :

- Colis
- Grand Récipient pour Vrac
- Grands emballages
- Conteneur
- Conteneur pour vrac
- Conteneur citerne $\leq 3m^3$
- Citerne ou Véhicule batterie $\leq 1m^3$
- Véhicule vrac solide (benne).

Programme :

- Contexte réglementaire

- Propriétés physico-chimiques
- Risques associés
- Classification et identification des produits dangereux
- Documents de bord
- Exemptions
- Emballages
- Signalisation / Placardage
- Chargement, calage, arrimage, déchargement
- Equipements
- Circulation / stationnement
- Sûreté
- Exercice incendie
- Incidents - Accidents
- Obligations des différents intervenants
- Infractions, sanctions
- Mise en application des acquis
- Contrôle de connaissances

Validation :

- Certificat ADR - Formation de base, si succès au contrôle de connaissances final.

Pré-requis :

Aucun pré requis conformément à «l'arrêté TMD».